

Indemnisation de l'État pour les catastrophes naturelles en 2019

Автор(и): Растителна защита
Дата: 17.09.2019 Брой: 9/2019



Les agriculteurs seront indemnisés à hauteur de 2,1 millions de BGN pour les catastrophes naturelles de 2019

Le Conseil d'administration du Fonds d'État „Agriculture“ - PA a approuvé une enveloppe financière de 2,144 millions de BGN au titre du régime d'aides d'État „Aide à l'indemnisation des dommages causés aux cultures agricoles par des conditions climatiques défavorables assimilables à des catastrophes naturelles“. Les fonds alloués sont répartis pour les dommages subis en 2019, selon l'intensité suivante des coûts de production par culture :

- Céréales, légumineuses à grains et tournesol - **jusqu'à 30 %** ;

- Cultures fourragères - **jusqu'à 80 %** ;

- Fruits, légumes, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et cultures industrielles - **jusqu'à 80 %** ;

Sont éligibles à cette aide les producteurs agricoles détenteurs de procès-verbaux de constatation pour des parcelles ayant subi une perte totale (100 %) en 2019 sur des cultures agricoles à la suite de conditions climatiques défavorables. Des lignes directrices pour l'octroi de l'aide doivent être préparées.

Source Fonds d'État „Agriculture“ - PA